



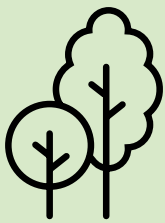
SIT'INFO

MARS 2024 | NUMÉRO 4

LE BILAN DE L'ANIMATION NATURA 2000 DU PNR DE LA FORÊT D'ORIENT

- Le mot de notre Présidente de comité de pilotage
- Les actualités du territoire à l'échelle locale et régionale
- Informations sur l'agri-environnement
- Articles présentant les actions réalisées de 2021 à 2023 et perspectives pour 2024
- Etudes scientifiques et actions de gestion en faveur des espèces protégées





DE SITE EN SITE...



**Forêts et
clairières des
Bas-Bois
ZSC N°64**

p10



**Prairies de
Courteranges
ZSC N°45**

p12



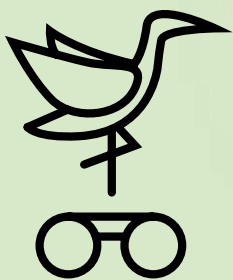
**Lacs de la
Forêt d'Orient
ZPS N°201**

p14

Troyes

Piney

Lusigny-sur-Barse



Natura 2000 dans le PnrFO

46% du territoire du Parc classé en Natura 2000

6 sites sur 10 animés par le Parc

30 communes et 6 intercommunalités concernées

120 espèces animales d'intérêt communautaire concernées, dont 105 espèces d'oiseaux, 4 espèces d'insectes, 2 espèces de poissons, 6 espèces de mammifères, dont 5 espèces de chauves-souris, 2 espèces d'amphibiens, 1 espèce de mollusque

13 espèces végétales d'intérêt communautaire concernées

10 habitats d'intérêt communautaire concernés

ZSC: Zone Spéciale de Conservation
ZPS: Zone de Protection Spéciale



**Pelouse
des Brebis**
ZSC N°08

p13

**Forêt
d'Orient**
ZSC N°60

p10&11

**Carrières
souterraines
d'Arsonval**
ZSC N°94

p15

Pourquoi je reçois ce bulletin d'informations ?
Toutes les communes (habitants et élus) comprenant une partie de leur territoire classé en site Natura 2000 reçoivent ce bulletin, édité et distribué par le Parc. Il participe à la diffusion d'informations sur les actions menées au sein des sites.



MOT DE LA PRESIDENTE DU COMITÉ DE PILOTAGE



Mme Claude HOMEHR
Vice-présidente du Conseil
départemental, Présidente
du Copil, Présidente de la
Commission Environnement du
PnrFO



Notre territoire possède de nombreux réservoirs de biodiversité réputés pour leur richesse biologique exceptionnelle, qu'il s'agisse d'écosystèmes humides, lacustres, prairiaux ou forestiers. Véritables havres de paix pour la faune et la flore, la gestion de ces milieux s'inscrit dans une démarche de protection et de valorisation initiée par le PnrFO depuis sa création. Par ailleurs, le PNR anime 6 des 10 sites classés Natura 2000 présents sur son territoire et représentant 46% de sa surface totale.

Le réseau Natura 2000 vise une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Il est destiné à préserver la biodiversité par le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces de la faune et la flore dits d'intérêt « communautaire ».

En 2022, l'Union européenne a célébré les 30 ans de la directive « Habitats-Faune-Flore » et du réseau Natura 2000, « le plus grand réseau mondial d'aires protégées à l'échelle d'un continent ».

C'est également en 2022, lors des dernières élections du 20 janvier, que la présidence du Comité de pilotage Natura 2000 m'a été confiée. J'ai ainsi le plaisir de vous présenter le quatrième Sit'Info, dans lequel vous trouverez le bilan des principales actions mises en œuvre du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, sur les sites Natura 2000 animés par le PNR.

Au cours de cette période d'animation, diverses actions ont été menées par le PNR et ses partenaires techniques, telles que des études et suivis naturalistes, la création de nouveaux supports de communication, la sensibilisation d'acteurs locaux, ou encore le maintien et/ou la restauration d'habitats et/ou d'espèces d'intérêt communautaire.

Je vous souhaite une bonne lecture !



TRANSMISSION DES COMPÉTENCES DE L'ÉTAT À LA RÉGION

La loi 3 DS relative à la Différenciation, la Décentralisation, la Déconcentration et portant diverses mesures de Simplification de l'action publique locale a été adoptée définitivement par l'Assemblée nationale et le Sénat les 8 et 9 février 2022.

Suite à cette dernière, un transfert de compétence Natura 2000 a eu lieu depuis l'Etat vers les Régions, où un pôle dédié a été créé.

A cette occasion, la région Grand Est a été divisée en 6 territoires distincts et écologiquement cohérents. Chacun de ces territoires, dont celui du PnrFO appelé « Haute-Marne et Champagne humide », s'est vu affecter un chargé de mission Natura 2000 territorialisé et basé en Hôtel de Région (Strasbourg, Metz et Châlons-en-Champagne).

Le transfert qui concerne la Région porte sur les missions qui sont afférentes au Comité de pilotage (Copil), le suivi, l'élaboration et la modification des Documents d'objectifs des sites, ainsi que les financements des mesures d'accompagnement et de gestion des sites (programme d'animation, demande de subvention, contrats, chartes).

En 2023, la Région a priorisé la rencontre avec les acteurs afin de connaître les enjeux des sites, relever les besoins de chacun, et assurer la continuité du travail mené auparavant avec l'Etat.

Le transfert de compétence est un transfert partiel, l'Etat conserve le volet de désignation des sites Natura 2000, l'interface avec la Commission européenne pour le rapportage et la gestion de contentieux, ainsi que le suivi des Evaluations d'Incidences Natura (EIN) 2000 et des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.



Une nouvelle Présidence de Copil depuis 2022 et un renouvellement à prévoir en 2024

Deux Comités de pilotage (Copil) Natura 2000 ont eu lieu sur la période d'animation 2021/2022. Monsieur Jean-Marie COUTORD présidait le Copil Natura 2000 et la commission environnement du PnrFO depuis 2015. Le non-renouvellement de son mandat de conseiller départemental lors des élections 2021 a engendré un changement dans la Présidence de Copil. Nous le remercions pour toute l'implication dont il a fait preuve concernant Natura 2000 au sein du PnrFO.

Ainsi, après consultation des élus des collectivités membres du Copil Natura 2000, Madame Claude HOMEHR, actuelle conseillère départementale et Présidente de la commission environnement du PnrFO, s'est portée candidate à la Présidence du Copil. A l'issue des votes, celle-ci a été élue à l'unanimité en 2022 (20 votes exprimés et absence de réponse valant approbation).

De nouvelles élections sont prévues en 2024.



Pour la première fois, des supports de communication à destination des enseignants de Cycle 2 des écoles du territoire du PnrFO ont été créés en 2022.

En partenariat avec La Petite Boîte, un premier jeu de cartes, « Le Jeu des 42 Espèces du Parc », a été conçu et financé par l'Office Français pour la Biodiversité et l'Atlas de la Biodiversité Communale. Il comprend 42 dessins d'espèces consciencieusement choisies par l'équipe du Pôle Environnement du PnrFO pour leur représentativité sur le terrain. Ce jeu de cartes a pour but d'être utilisé par les enseignants comme outil pédagogique, afin de faire découvrir la chaîne de prédation et les régimes alimentaires ou la diversité des espèces et des habitats naturels. Ces cartes sont à imprimer gratuitement depuis le site internet du PnrFO et sont accompagnées d'un guide d'utilisation.

<https://www.pnr-foret-orient.fr/pratique/centre-de-ressources/le-jeu-des-42-especes-du-parc-version-scolaire/>

En plus de ce support pédagogique, un carnet de coloriage a vu le jour. « Mes balades sur les sites Natura 2000 », toujours à destination du jeune public, permet de se familiariser avec la biodiversité emblématique de notre territoire grâce à la réalisation de coloriages, de dessins, d'un herbier. Sentir,



observer, toucher... cet outil invite les enfants à plonger dans le monde du vivant qui les entoure et à mesurer l'importance de le préserver. Des exemplaires sont disponibles auprès du PnrFO sur demande, et il est également téléchargeable gratuitement sur le site internet du PnrFO.

<https://www.pnr-foret-orient.fr/nouveau-support-pedagogique-le-carnet-de-coloriage-natura-2000/>

L'objectif de ces supports est d'initier les enfants à la découverte de la nature qui se trouve près de chez eux, au respect de l'environnement et de les éveiller à la protection de l'environnement.

Trois écoles situées au sein de sites Natura 2000 ont bénéficié d'animations scolaires sur le thème de Natura 2000 et de la nature, en 2022, par la Ligue de l'Enseignement de l'Aube : Vendevre avec 22 élèves de CM1/CM2 et 25 élèves de CM2, Piney avec 24 élèves de CM2, et Lusigny avec 26 élèves de CM1 et 24 élèves de CM2. Ainsi, les supports produits ont été reçus avec enthousiasme par les enseignants et les partenaires du PnrFO. De nouvelles animations scolaires sont prévues pour l'année scolaire 2024/2025.





Natura 2000 étant un réseau européen, il est nécessaire de coordonner les actions mises en place et de se concerter avec les acteurs de la conservation confrontés aux mêmes enjeux nationaux.

réaliser une sortie en forêt afin d'éveiller leur sens, de les sensibiliser à la faune, la flore, aux habitats présents et de présenter les métiers de l'environnement.

Le 20 avril 2022, une animation a été organisée par le PnrFO en partenariat avec le CENCA* et le CRPF* pour le grand public. Cette sortie sur le terrain a permis de partir à la découverte des mares forestières et de leurs habitants (tritons, grenouilles, crapauds...), d'observer des chauves-souris et d'échanger sur le thème de la gestion forestière et le maintien de ces milieux temporaires, riches en espèces patrimoniales.

Ainsi, au PnrFO, le chargé de mission Natura 2000 participe régulièrement aux réunions régionales et nationales sur le thème des amphibiens menacés ou encore au séminaire des animateurs Natura 2000 où le suivi du Sonneur à ventre jaune a pu être présenté (novembre 2021).

Sur le volet agricole, le PnrFO a reçu, en 2022, une classe de Master 2 Agroécologie qui a pu bénéficier d'une présentation portant sur les mesures agro-environnementales et sur les paiements pour services environnementaux, par la chargée de mission Natura 2000 et la chargée de mission agri-environnement du PnrFO.

Des animations locales sont également mises en œuvre à destination de différents publics.

Une animation a eu lieu dans le cadre des échanges InterParcs (échanges entre les Parcs

naturels régionaux). Le PnrFO a accueilli une classe de CM2 le 10 mai 2022 au Pavillon Saint-Charles, où la chargée de mission Natura 2000 et la chargée de mission forêt ont pu

VEILLE ECOLOGIQUE PLANS LOCAUX D'URBANISME ET EVALUATIONS D'INCIDENCES NATURA 2000

L'une des autres missions de Natura 2000 est d'assurer une veille quant à la bonne santé des sites classés.

Il s'agit alors d'échanger avec les bureaux d'études, d'accompagner les porteurs de projets, d'être en relation avec les services de l'Etat quand des projets peuvent avoir un impact sur la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Par exemple, entre 2021 et 2022, la création de routes forestières a été envisagée. Le rôle de la chargée de mission a été de rassembler les données naturalistes connues sur les zones ciblées, et d'aider à la rédaction d'Évaluations d'Incidences Natura 2000. De même, lorsque des manifestations sportives ont lieu sur le territoire (course, triathlon des lacs, course en VTT), des conseils sont donnés aux organisateurs (gestion des déchets, changement d'itinéraire si nécessaire).

Lors de la révision d'un Plan Local d'Urbanisme, une relecture est faite par le Pôle Environnement, dont Natura 2000, ce qui permet de donner un avis et d'accompagner les communes au mieux afin qu'elles intègrent les enjeux du territoire. Ainsi, 5 communes ont été accompagnées en 2021/2022.



* CENCA : Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne.
CRPF : Centre régional de la propriété forestière.

LE CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DES PRATIQUES AGRO-ÉCOLOGIQUES «PRAIRIES ET PARCOURS».

Ce concours est ouvert à tous les exploitants qui valorisent les pâturages et les prairies de fauche non semées, riches en espèces dites « prairies fleuries », afin d'en tirer le meilleur profit dans l'alimentation des troupeaux.

Pourquoi participer ?

Le concours est une reconnaissance collective et individuelle du travail des agriculteurs, souvent en lien avec la reconnaissance de la qualité des produits du terroir.

Il est basé sur la rencontre et l'échange entre des acteurs tels que des botanistes, des agronomes, des apiculteurs. Par ailleurs, la méthode de notation de la parcelle incite le jury à décrire la flore en lien avec les propriétés des surfaces (productivité, valeur fourragère, souplesse, valeur apicole, etc.). Cela permet de communiquer sur le lien « qualité des prairies/qualité des produits » et favorise ainsi l'appropriation de la notion d'équilibre agro-écologique.

Sur le territoire du PnrFO, le concours est organisé depuis 2012, principalement sur les zones de prairies situées en Natura 2000. En 2022, une nouvelle édition a eu lieu, permettant à 4 éleveurs de participer dans les catégories « Prairies humides de plaine » et « Pâturage ».

La remise des prix 2022 s'est faite à l'issue du Comité de pilotage Natura 2000 du 6 décembre 2022. Ainsi, le 1^{er} prix agro-écologique dont la parcelle est localisée sur la commune d'Amance, a été reconnu au niveau local et a participé à la remise des prix nationaux lors du Salon de l'Agriculture 2023 à Paris. Les 3 autres participants se sont vu remettre les mentions spéciales de la « Parcelle la plus diversifiée », la « Parcelle la plus patrimoniale » et « Le plus beau cadre de vie pour les vaches ». Le territoire du PnrFO accueillera une nouvelle édition du concours général agricole pour la catégorie « Fauche et secondairement pâturage » en 2024.



**LE PARC NATUREL RÉGIONAL EST OPÉRATEUR DE TERRITOIRE
SUR DEUX SITES NATURA 2000 QU'IL ANIME, « LACS DE LA
FORÊT D'ORIENT » ET « FORÊTS ET CLAIRIÈRES DES BAS-BOIS ».**

Ces trois dernières années, un Projet Agro-environnemental et Climatique (PAEC) par an a été déposé sur le territoire Natura 2000. Ceci a permis aux dossiers arrivant à échéance d'être renouvelés et à de nouveaux exploitants d'intégrer le dispositif.

Année	2021	2022	2023
Nombre de MAEC (nouvelle demande et renouvellement)	6	8	5
Nombre d'hectares engagés	105,4 ha	157,61 ha	50,19 ha
Infrastructure(s) Agroécologique(s)	∅	∅	2 mares et 1496 mètres linéaires de haies
Montant des aides pour 1 ou 5 ans	17 056,32 € (1an)	28 669,90 (1an) + 66 457,15 € (5 ans)	66 402,96 € (5 ans)

La fin de la PAC 2020 a engendré une restriction dans la possibilité de réaliser de nouveaux contrats, ainsi qu'une réduction de la période de contractualisation (1 an au lieu de 5 années, excepté pour les remises en herbe). Peu d'exploitants se sont mobilisés afin de contractualiser des MAEC. En parallèle, le PnrFO a mis en place des Paiements pour Services Environnementaux (PSE). Financés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, les PSE constituent un système de rémunération des agriculteurs pour les services environnementaux qu'ils rendent au territoire. Ils reposent sur l'évaluation des pratiques sur l'ensemble de l'exploitation, selon différents indicateurs définis localement pour répondre à des problématiques et enjeux spécifiques au territoire.

Dans le cadre de la nouvelle PAC, un Plan Stratégique National (PSN) a été approuvé par la Commission Européenne. Ce PSN est le cadre du dispositif en faveur des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) qui est mis en œuvre sur la période 2023-2027. Ainsi, le périmètre du PAEC ne change pas et les sites concernés sont toujours « Lacs de la Forêt d'Orient » et « Forêts et clairières de Bas-Bois ». Cependant, les MAEC ont été revues ainsi que leur cahier des charges et leurs montants. Les exploitants peuvent renouveler leurs mesures ou en contractualiser de nouvelles pour 5 années. En 2024, aucun PAEC n'a été déposé, en revanche il est prévu d'en déclarer un l'année prochaine afin de pouvoir contractualiser des MAEC en 2025.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas nous contacter :
natura2000@pnrfo.org
 ou agri.environnement@pnrfo.org

Dans le cadre du programme d'actions, le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient a confié au Conservatoire botanique national du Bassin parisien la mise à jour de la cartographie des sites Natura 2000 « Forêt d'Orient » (n°60) et « Forêts et clairières des Bas-Bois » (n°64).

Entre 2021 et 2022, les sites ont été prospectés par deux agents en utilisant une méthode de transects et un échantillonnage dirigé sur un maillage fin. Les inventaires ont permis d'enrichir le travail de connaissance des végétations lancé depuis 2014 sur le territoire du PNRFO.

Forêt d'Orient

Le site de la Forêt d'Orient est constitué en grande partie par les forêts qui s'étendent sur plus de 95% de la surface du site, le reste étant constitué de milieux ouverts dominés par les mégaphorbiaies (végétation vivace luxuriante, dense et haute), prairies humides et végétations amphibies (plante ayant une partie de ses organes immergés dans l'eau et la partie aérienne qui reste hors de l'eau).

95% de la surface en végétations naturelles du site est couverte par des habitats naturels d'intérêt européen au titre de la Directive « Habitats Faune-Flore », dont deux habitats prioritaires qui couvrent une superficie totale de 17 hectares : la chênaie-frênaie à Grandes laîches et l'aulnaie-frênaie des petits ruisseaux à Laîche espacée.

Parmi les unités forestières, 80% sont dans un état de conservation défavorable en raison du cortège floristique appauvri causé par les très fortes densités de sangliers. 20% des forêts sont dans un état de conservation altéré et seuls 3 hectares (0,1%) sont en dans un état de conservation favorable.

Les prospections ont aussi permis d'actualiser et de recenser de nouvelles localités d'espèces végétales patrimoniales, comme le Trèfle doré (*Trifolium aureum*) et la Violette des chiens (*Viola canina*).

Forêts et clairières des Bas-Bois

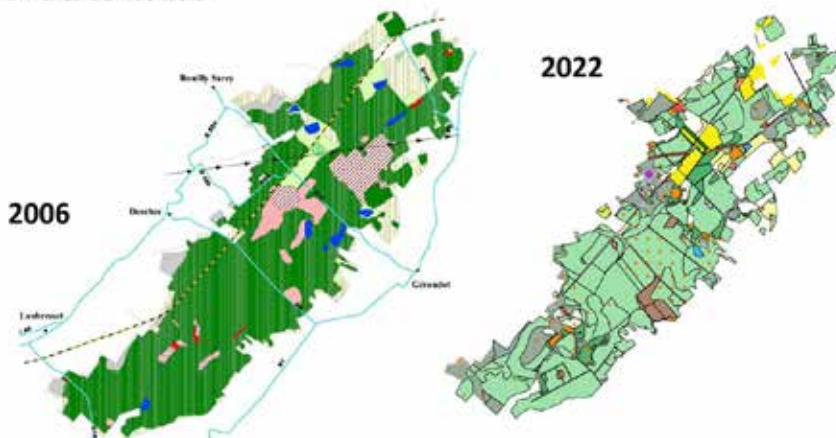
Le massif des Bas-Bois est dominé par les forêts humides qui s'étendent sur plus de 75% de la surface du site, 9% sont constitués de milieux ouverts dominés par les prairies humides et les 2% restants sont des formations arbustives.

Quelques étangs du massif regroupent à eux seuls plus de la moitié des végétations amphibies hautes, basses et aquatiques (qui ne peuvent se reproduire que dans des milieux partiellement aériens et aquatiques).

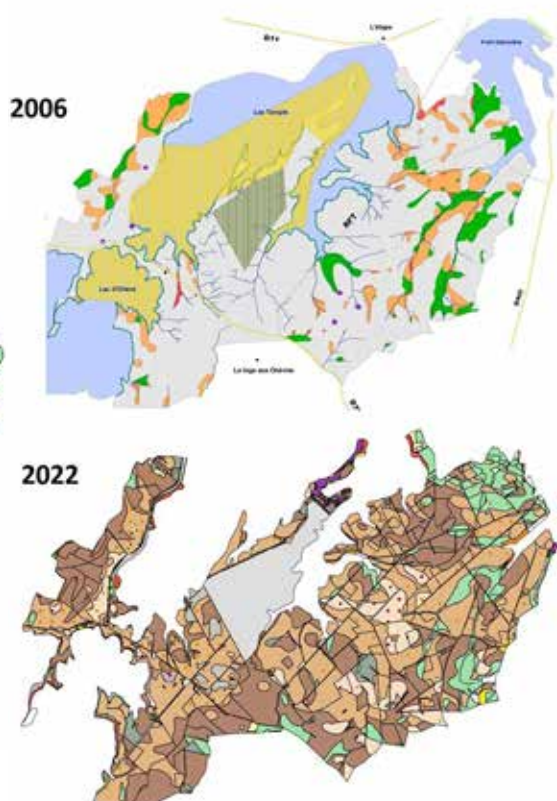
94% de la surface en végétations naturelles du site sont couverts par des habitats naturels d'intérêt européen au titre de la Directive « Habitats Faune-Flore », dont un habitat prioritaire : la chênaie-frênaie à Grandes laîches (plus de 150 hectares).

Parmi les unités forestières, un tiers sont dans un état de conservation défavorable (forêts jeunes, impacts de la sylviculture sur les sols), près de deux tiers sont dans un état de conservation altéré (61%), tandis que seuls 5% (118 ha) sont dans un état de conservation favorable. Les prospections ont aussi permis d'actualiser et de recenser de nouvelles localités d'espèces végétales patrimoniales, comme le Trèfle étalé (*Trifolium patens*) et la Renoncule à feuilles d'Ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*), ainsi que des espèces invasives comme le Brome sans arête (*Bromopsis inermis*) et la Glycérie striée (*Glyceria striata*). Ces nouvelles cartographies ont été intégrées dans les Documents d'objectifs des deux sites et sont disponibles pour les acteurs du territoire. Leur précision servira notamment à la rédaction de plans simples de gestion, à l'accompagnement de projets, ou encore pour les PLU.

Cartographie des habitats du sites Natura 2000 "Forêts et clairières de Bas-Bois"



Cartographie des habitats du site Natura 2000 « Forêt d'Orient »



LA RESTAURATION ÉCOLOGIQUE EST LE FAIT DE RESTAURER DES ÉCOSYSTÈMES QUI ONT ÉTÉ DÉGRADÉS VOIRE DÉTRUITS PAR LES ACTIVITÉS HUMAINES.

Les mares

Depuis plusieurs années, le PnrFO restaure des milieux qui ne sont plus fonctionnels, comme les mares forestières.

Ces biotopes sont des réservoirs de biodiversité qui accueillent de nombreuses espèces animales (tritons, grenouilles, crapauds, libellules, etc.) et végétales. Ils constituent une source précieuse d'eau douce et participent à la régulation des eaux (prévention des crues, alimentation des nappes souterraines) et à la diminution de l'érosion des sols.

Le cycle de vie d'une mare l'amène progressivement à voir son niveau d'eau libre diminuer : c'est un comblement naturel par la matière organique. Lorsque la mare est comblée, le milieu aquatique n'existe plus, et les espèces qui en dépendent ne peuvent plus réaliser entièrement leur cycle de vie (libellules, amphibiens, etc.). C'est pourquoi, afin de maintenir la biodiversité associée à ces milieux et la diversité des paysages, le PnrFO souhaite les restaurer.

En septembre 2022, 3 mares de la Forêt d'Orient ont pu être restaurées grâce au partenariat PnrFO, Conservatoire du Littoral et Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne.

Grâce à cette action, la mare présente près de la Maison du Parc a pu retrouver son faciès et un niveau d'eau largement suffisant pour le développement des espèces inféodées à ce milieu.

Par ailleurs, le sentier « Palais du roi Chêne » permet de découvrir la forêt et la mare. Il est accessible à tous, dont les personnes à mobilité réduite, depuis la Maison du Parc.

Les ornières et le Sonneur à ventre jaune

Le crapaud Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) fait partie des espèces patrimoniales les plus menacées de France métropolitaine. Ses habitats sont modifiés voire détruits. Afin d'agir en sa faveur, le PnrFO a réalisé pour les troisième et quatrième années consécutives l'étude de ses populations sur le territoire des sites « Forêt d'Orient » et « Forêts et clairières de Bas-Bois ».

En effet, pour sa reproduction, le Sonneur à ventre jaune privilégie les milieux aquatiques temporaires entre avril et juillet. On le retrouve dans les trous remplis d'eau que l'on appelle « ornières » et qui présentent des risques d'altération tels que le comblement, l'assèchement, ou encore le passage d'usagers en voiture, vélo, quad ou tracteur. Ainsi, le PnrFO échange régulièrement avec les propriétaires et les gestionnaires forestiers afin d'aménager les chemins enherbés (sommiers) en faveur de l'espèce.

A Piney, une zone à fort enjeu pour la conservation de l'espèce a été identifiée depuis 2019, avec plus de 230 individus comptés en 2021 grâce à une étude de Capture-Marquage-Recapture (capture temporaire et sans danger pour les animaux, autorisée par autorisation préfectorale délivrée par la DREAL – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Pendant l'été 2022, les agents du PnrFO ont rencontré le Maire de Piney afin d'échanger sur la conservation de l'espèce et le maintien de l'usage du chemin communal concerné.

A l'issue de cet échange, le PnrFO a réalisé le mercredi 29 juin 2022 une opération pour la préservation de l'espèce sur la portion présentant l'enjeu le plus fort. Trois zones ont ainsi été délimitées par la pose de piquets, de rubalise et de panneaux de prévention, avec comme objectif d'éviter la destruction de l'espèce (pontes, larves, adultes) et de ses habitats.

En 2023, le chemin a été réhabilité et des ornières de compensation ont été créées sur le côté par le PnrFO, avec l'aide d'élèves du Lycée de Sainte Maure, ce qui a permis de répondre à un double objectif : permettre sa reproduction tout en ayant un chemin praticable pour les usagers.



Le site Natura 2000 «Prairies de Courteranges» (ZSC n° 45) contient une partie de la Réserve Naturelle Régionale des Prairies humides de Courteranges, créée en 2010, avec une gestion partagée entre le PnrFO et le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne.

La Région Grand Est a renouvelé le classement de la RNR le 8 mars 2020, pour une durée de 10 ans.

En complément des suivis effectués par le CENCA sur la flore patrimoniale et les habitats, la présence régulière du garde-animateur du PnrFO sur le site permet de collecter des données supplémentaires chaque année.

Les inventaires naturalistes de 2021 et de 2022 ont permis de noter l'influence favorable des printemps chauds sur la reproduction des amphibiens. Le comptage des pontes de Grenouille rousse et de Grenouille agile (*Rana dalmatina*) a été réalisé. C'est ainsi qu'une ponte de Crapaud commun (*Bufo bufo*) a été notée pour la première fois.

Cependant, il a été relevé que les pontes de Grenouille rousse se sont retrouvées asséchées dès le mois de mars et celles de Grenouille agile et de Crapaud commun courant mai. Aucune de ces espèces n'a réussi à produire une nouvelle génération dans la RNR en 2021, ce qui est souvent le cas.

Il n'a manqué que 3 ou 4 semaines à la Grenouille agile pour que les têtards terminent leurs métamorphoses, les pluies étant arrivées trop tard pour recharger le marais en eau.



Parmi les insectes présents, certains font partie des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles le site Natura 2000 a été désigné, dont le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), qui a été comptabilisé à 2 reprises sur le marais. Le Criquet des roseaux (*Mecostethus parapleurus*) et le Criquet ensanglanté (*Stetophyma grossum*), qui sont 2 espèces patrimoniales répertoriées en Liste rouge régionale, sont également abondants sur la quasi-totalité des parcelles de la RNR.

Côté oiseaux, une tour à Hironnelles de fenêtre a été installée en 2013. Elle a fonctionné « à plein » avec un minimum de 20 couples observés simultanément pendant les mois de juin et de juillet 2021 et 2022.



La gestion de la RNR des Prairies de Courteranges est co-financée par l'Union européenne (FEDER) : 31 499,11 € pour 2021; 27 183,76 € pour 2022 et 18 142,84 € pour 2023).

Par ailleurs, depuis 2007, sur recommandation du PnrFO et du Conservatoire (à la suite d'une étude écologique effectuée en 2006), la végétation située sous l'emprise de la ligne électrique qui croise la partie nord du site Natura 2000, est gérée sur la base d'un plan de gestion (broyage et pâturage en vue de maintenir des milieux herbacés longés de haies et de fruticées). Le CENCA est consulté en tant qu'assistant technique et s'occupe du suivi des actions sous la ligne RTE.

Le site Natura 2000 n°8 de la « Pelouse des brebis » à Brienne-la-Vieille est composé de 7 hectares de pelouse sèche alluviale sur grève et de 33 hectares de forêt alluviale, peuplements de pins sylvestres et de chênaie pédonculée.

La gestion pastorale ovine de la pelouse des Brebis s'est poursuivie en 2022 selon le même cahier des charges que celui appliqué depuis 2002. Ce pâturage a été régi par un contrat Natura 2000 de 2008 à 2012, puis par un second de 2017 à 2020 inclus (un avenant avait été obtenu pour 2 années supplémentaires, 2021 et 2022) et est coordonné par le CENCA.

Un bilan est dressé à la suite des interventions pour préconiser des mesures de gestion et éviter la fermeture du milieu ouvert.

Les principales opérations menées, sur des périodes de l'année et à une fréquence favorable aux milieux en place, concernent principalement le gyrobroyage, le débroussaillage, la taille de haies, l'élagage des lisières, l'abattage manuel et depuis mai 2015, le pâturage ovin.

ENTRETIEN LIGNE RTE

Dans le cadre du partenariat entre RTE et le PnrFO, le PnrFO a souhaité réaliser des travaux d'entretien sous et aux abords des lignes électriques de transport en vue de favoriser la biodiversité sur les tranchées forestières situées en Natura 2000.

En 2022, un site situé à Rouilly-Sacey a été identifié comme site écologique d'intérêt prioritaire dans le cadre du diagnostic réalisé en 2013 par le Conservatoire botanique national du Bassin Parisien pour le compte du PnrFO, de par la présence d'espèces floristiques patrimoniales. Ce site est notamment connu pour avoir abrité des stations de Laiteron des marais (*Sonchus palustris*, protection régionale), disparues à l'heure actuelle.

En partenariat avec Réseau de Transport d'Electricité (RTE) de France, des préconisations de gestion adaptées ont été élaborées et leur mise en œuvre a fait l'objet d'une convention entre les propriétaires, RTE et le PnrFO.

Début 2023, l'entreprise Garnier, située dans le périmètre du PnrFO, a réalisé un broyage avec export de la matière, dont celui des ligneux et semi-ligneux présents. L'objectif final est de garantir la bonne gestion et l'entretien sous les lignes RTE tout en permettant la préservation de la biodiversité, en particulier le développement du Laiteron des Marais.

Certains bosquets de fruticées ont été conservés pour obtenir un habitat propice à certaines espèces, une bande de 6 mètres a été conservée autour des mares présentes, et les haies situées autour des fossés ont été préservées et étêtées à une hauteur limite de 2 mètres.

L'ensemble du broyat obtenu a été évacué du site et transporté par le prestataire à la Villeneuve-au-chêne. Au total, c'est une surface d'environ 15 157 mètres carrés de matière végétale qui a été broyée et exportée. Un suivi scientifique sera réalisé pour évaluer la gestion mise en œuvre.



PIE GRIECHE ÉCORCHEUR ET MILAN NOIR

Ces dernières années, les inventaires ornithologiques ont été concentrés sur deux espèces phares de la Zone de Protection Spéciale : la Pie grièche-écorcheur (*Lanius collurio*) et le Milan noir (*Milvus migrans*).

La Ligue pour la Protection des Oiseaux de Champagne-Ardenne a été choisie pour le travail de suivi des espèces et de cartographie des haies de la ZPS.

LA PIE GRIÈCHE-ÉCORCHEUR

Ce passereau migrateur à la silhouette de petit rapace, dont le mâle arbore un masque noir de « bandit » sur les yeux, a besoin de zones de buissons denses, de haies fournies et épineuses, ainsi que de zones ouvertes ou semi-ouvertes constituées de pâtures ou prairies de fauche pour nicher.

Des suivis réalisés ces dernières années, basés sur une recherche des individus afin de connaître la distribution spatiale de l'espèce, ont permis de noter une augmentation significative de l'effectif de pies-grièches-écorcheurs. Sur l'ensemble des milieux ouverts de la ZPS, 126 cantons ont ainsi été découverts en 2022 et 178 en 2023 contre seulement 74 en 2012.

Cependant, de par les variations annuelles qui peuvent être fortes, la nécessité de poursuivre les suivis de cette espèce est essentielle et permettra de confirmer les tendances.



LE MILAN NOIR

Rapace brun-chocolat aux nuances grisées sur la tête, le Milan noir fréquente les vallées alluviales et les régions humides : lacs, étangs, ripisylves. Son nid peut être isolé souvent en lisière, et on le rencontre fréquemment au-dessus des prairies pour se nourrir de cadavres d'animaux, en particulier au moment de la fauche.

En 2022, la population nicheuse comprenait 93 couples recensés sur la ZPS, ce qui révèle une baisse progressive des effectifs nicheurs depuis 2007 (130 couples dénombrés).

Ainsi, le Milan noir accuse un déclin de 28 % de ses effectifs nicheurs sur la ZPS depuis quelques années. La disponibilité alimentaire au sein des milieux ouverts et aquatiques pourrait être en lien avec ce déclin.

Les deux espèces sont dépendantes de milieux agricoles et prairiaux pour pouvoir s'établir ou s'alimenter. Les choix des pratiques agricoles sont donc déterminants quant à l'avenir de la biodiversité sur la ZPS et à l'échelle nationale. Le maintien des pratiques pastorales extensives au sein des zones de cultures extensives serait bénéfique à la conservation des espèces visées par cette étude, tout comme la mise en place de mesures agro-environnementales et climatiques.

INFORMATION PRAIRIES ET HAIES

La ZPS présente un fort attrait pour l'avifaune. Cependant, depuis quelques années, les pratiques agricoles tendent à l'abandon progressif de l'élevage au profit de la culture céréalière. Les superficies d'herbe de la ZPS toutes confondues (prairies en rotation longue, prairies permanentes et prairies temporaires) semblent osciller d'une année à l'autre. Entre 2015 et 2021, la ZPS a perdu 17 hectares d'espaces en herbe.

Une cartographie des haies de la ZPS a également été réalisée en 2022, ce qui a permis de mettre à jour les données existantes (observations sur photographies aériennes et relevés de terrain). Au total, 128 km de haies sont présents actuellement dont 19,6 km correspondent à des haies discontinues, soit non pleines, avec parfois plus de trouées que de haies.

La préservation des haies est essentielle pour de nombreuses espèces animales. Ces données permettent de proposer des mesures de préservation dans les documents d'urbanisme. Elles constituent par ailleurs, un état initial pour suivre l'évolution du linéaire dans le temps.



Le suivi des conditions de température et d'hygrométrie des carrières situées sur le site « Carrières souterraines d'Arsonval ».

Le site n°94 est constitué de 18 carrières souterraines qui se situent sur les communes d'Arsonval, de Bossancourt et de Dolancourt, au cœur de la région naturelle du Barrois. Il est inscrit au titre de Natura 2000 depuis 1996 et son document d'objectifs a été approuvé en 2003.

10 espèces de chauves-souris sont connues sur ce site (sur 25 espèces en Champagne-Ardenne), dont 6 sont inscrites à la Directive Habitats-Faune-Flore : Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Grand Murin.

Ce site est animé par le PnrFO qui délègue la gestion et la mise en place des études scientifiques. Ainsi, sur la période 2021-2022, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne a été retenu comme prestataire.

Depuis 2019, une étude est mise en œuvre afin de mieux comprendre les tendances d'évolution des différentes espèces de chiroptères présentes au sein des cavités en lien avec le changement climatique, grâce au suivi des conditions de température et d'hygrométrie de deux carrières. Ces dernières ont été sélectionnées pour leurs spécificités : l'une d'elles (A1) est la carrière du site Natura 2000 accueillant le plus grand nombre de chauves-souris en hibernation, tandis que la seconde (B9) est la seule abritant une colonie de mise bas de Grands rhinolophes.

Au total, 5 thermo-hygromètres ont été posés en fonction des lieux où sont observés les regroupements de chauves-souris.

Ce suivi consiste à mesurer régulièrement les températures et l'hygrométrie des cavités A1 et B9 avec des enregistreurs et à mettre en relation les données enregistrées avec l'évolution spatiale et temporelle des populations de chauves-souris. Ces données seront par la suite analysées afin de pouvoir comprendre le lien avec cette évolution.



PROGRAMMATION NATURA 2000

Un nouveau programme d'actions financées par l'Union européenne (FEDER) à hauteur de 238 596,63 euros, a été validé pour les années 2023, 2024 et 2025. D'ores et déjà, l'animation des 6 sites a débuté et des études et suivis se poursuivent en 2024. Retrouvez toute l'actualité des sites Natura 2000 à travers les documents de communication qui ont été publiés, tous disponibles à la Maison du Parc ou sur le site internet : www.pnr-foret-orient.fr.

UN NOUVEL INTERLOCUTEUR EST ARRIVÉ AU PNRFO, N'HESITEZ PAS A CONTACTER :



Théo JEAN-FRANÇOIS

Chargé de mission Natura 2000
Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient
Maison du Parc – 10220 PINEY
03.25.40.04.10 – natura2000@pnrfo.org

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS



La Région
Grand Est

L'animation Natura 2000 sur 2021 et 2022 a été financée par l'Union européenne à hauteur de 120 246 euros

LES PARTENAIRES DE L'ANIMATION NATURA 2000 SUR LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA FORET D'ORIENT

